

SIEA DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS

**Service délégué
Camblanes-Quinsac**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	17
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	19
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	19
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	20
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
4.3.	Amortissements	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIEA des PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Camblanes-et-Meynac, Quinsac
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Juin 1 999 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 30/11/2017 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SOGEDO
- Date de début de contrat : 01/05/2006
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 01/05/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 (modification du périmètre d'affermage le 16/10/2013)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 626** habitants au 31/12/2017 (3 570 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 451** abonnés au 31/12/2017 (1 438 au 31/12/2016).

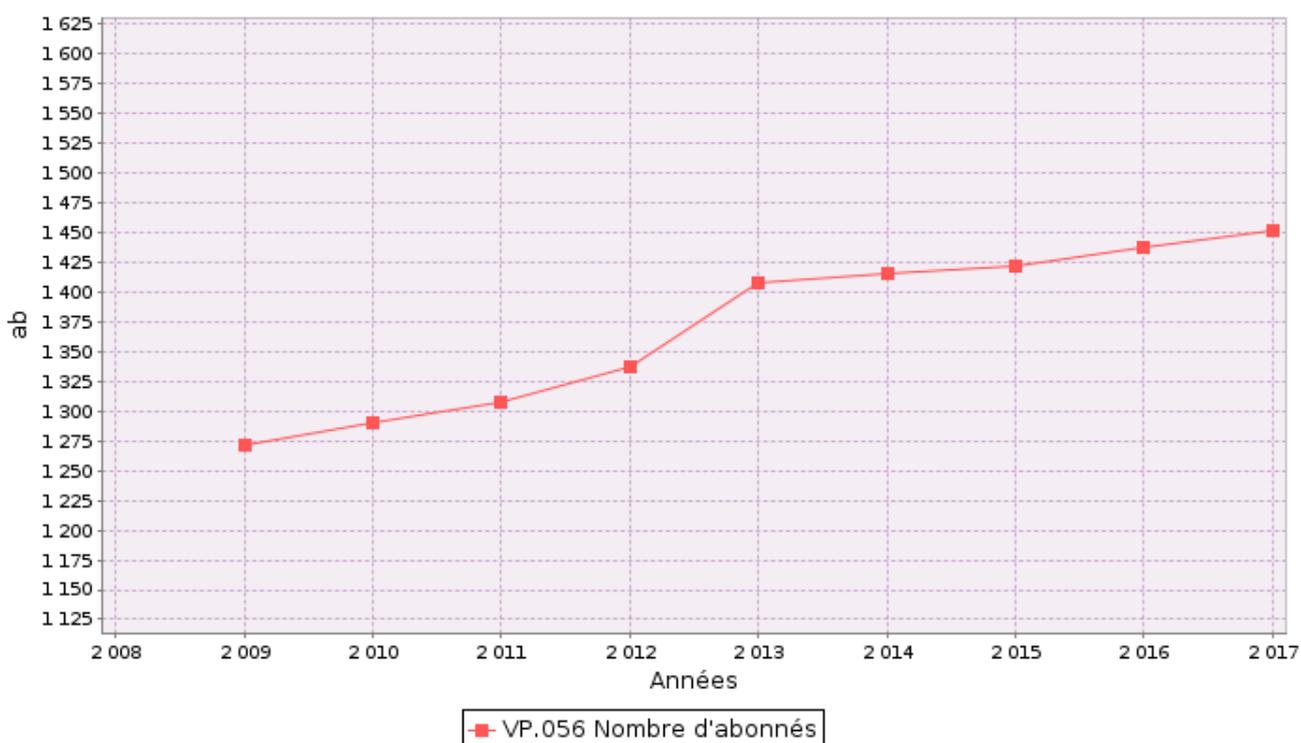
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Camblanes-et-Meynac	763			771	
Quinsac	675			680	
Total	1 438			1 451	0,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : non renseigné.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 41,84 abonnés/km) au 31/12/2017. (41,46 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,48 habitants/abonné au 31/12/2016).

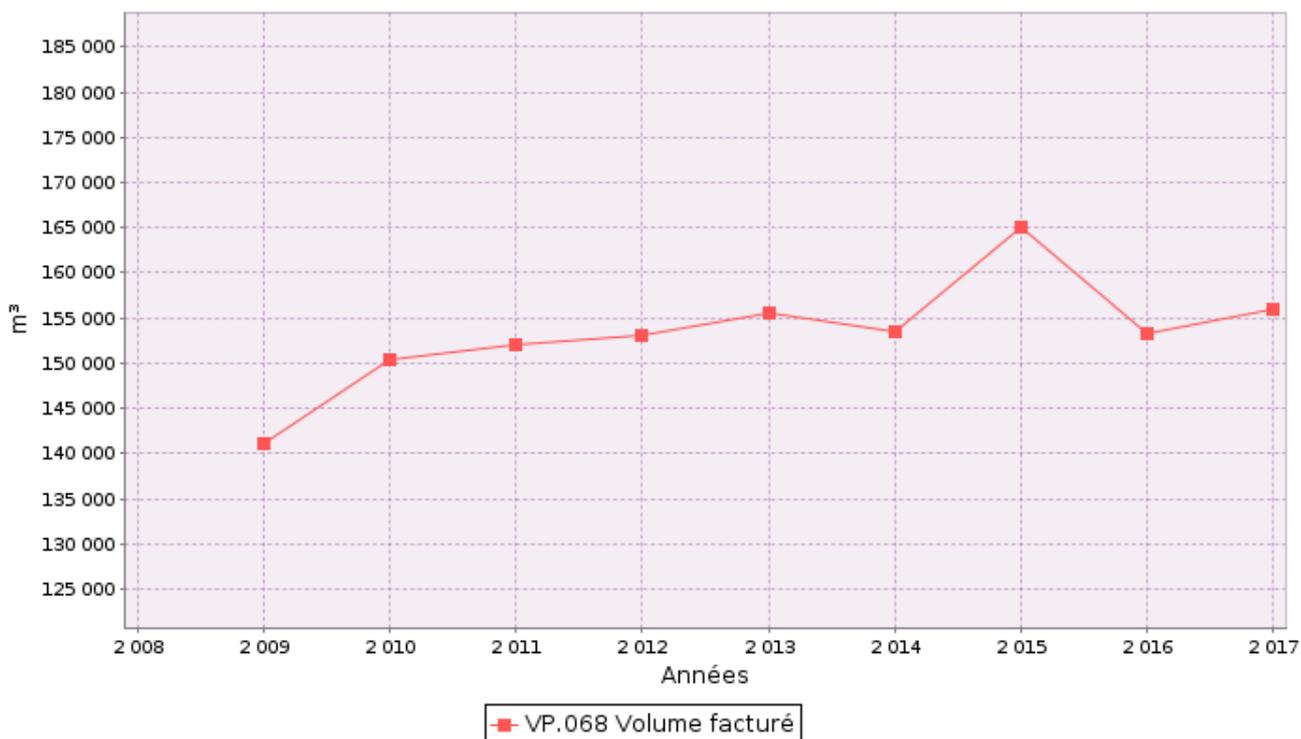


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	153 236	155 901	1,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Sans objet			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 34,68 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 34,68 km (34,68 km au 31/12/2016).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de CAMBLANES ET M.

Code Sandre de la station : 0533085V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/2008			
Commune d'implantation	Camblanes-et-Meynac (33085)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	500			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/12/2017			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	GARONNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
Janvier	237	47,4	71,3	2	99,3	201	23	97,2	52,2	2,20	99,0	34,8										21
Février	243	48,7	80,0	6,10	97,4	208	24	96,1	69,5	2,30	98,9	46,3	21,0	4,09	93,4	21,3	6,55	89,6	2,07	4,65	24,2	70,7
Mars	263	52,6	83,5	10	96,8	210	31	96,0	118	4	99,1	78,5										73
Avril	224	44,7	82,9	2,90	99,1	195	24	97,0	94,6	3,20	99,2	63,1										28
Mai	241	48,2	142	3,40	98,7	242	34	92,5	64,0	3	97,5	42,7										57
Juin	239	47,8	49,3	4,40	97,9	131	25	95,5	48,1	2,10	99,0	32,0	20,8	12,1	86,3	20,8	13	85,3	2,24	3,95	58,5	131
Juillet	201	40,3	42,1	2	98,7	131	33	93,4	65,6	2,40	99,0	43,7										37
Août	192	38,3	58,9	2,90	99,0	140	25	96,4	48,6	4,70	98,0	32,4	16,3	2,57	96,8	16,3	3,47	95,7	1,46	13,3	0	19,2
Septembre	237	47,5	84,2	2,50	99,4	173	30	96,6	73,4	3	99,2	49,0										67
Octobre	222	44,4	84,4	2,40	99,4	180	31	96,3	63,8	3	99,0	42,6										11
Novembre	239	47,9	75,7	2	99,4	181	18	97,6	66,6	1,10	99,6	44,4	20,6	1,20	98,6	20,6	2,40	97,2	1,84	4,49	42,3	54,5
Décembre	297	59,3	76,0	2	99,4	184	20	97,7	79,2	1,80	99,5	52,8										157
Moyenne	236	47,2	77,5	3,55	98,7	181	26,5	96,0	70,3	2,73	99,0	46,9	19,7	4,99	93,6	19,7	6,36	91,7	1,90	6,60	17,7	1,99
Minimum	165	33	42,1	2	96,8	131	18	92,5	48,1	1,10	97,5	32,0	16,3	1,20	86,3	16,3	2,40	85,3	1,46	3,95	24,2	0
Maximum	676	135	142	10	99,4	242	34	97,7	118	4,70	99,6	78,5	21,0	12,1	98,6	21,3	13	97,2	2,24	13,3	58,5	55,5
Norme				35	90		125	75		25	70											

STEU N°2 : Station d'épuration de QUINSAC

Code Sandre de la station : 0533349V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/2006			
Commune d'implantation	Quinsac (33349)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	300			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/11/2017			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LE MOULINAN		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	84
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	1 (du 01/06 au 31/10) 2 (du 02/11 au 31/05)	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

Mois	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
Janvier	177	59,1	69,2	2	99,5	179	42	95,6	54,9	4,50	98,5	45,7							2,23	5,94	49,9	21
Février	194	64,6	82,7	13	95,4	176	37	93,8	70,7	5,40	97,7	58,9	20,0	4,71	93,0	20,0	6,01	91,1	2,24	4,18	45,0	70,7
Mars	213	71,0	43,7	11	94,1	126	50	90,8	50,4	9	95,8	42							1,88	5,28	34,6	73
Avril	169	56,4	76,7	12	97,2	173	56	94,1	105	14	97,6	87,5	17,3	16,5	82,6	18,3	17	83,1	1,64	3,46	61,5	28
Mai	187	62,3	78,3	8,20	96,0	153	51	87,3	42,7	5	95,5	35,6							2,40	3,72	40,9	57
Juin	192	64,1	40,5	15	93,2	105	59	89,6	29,4	25	84,4	24,5	17,5	45,2	52,5	17,5	47,5	50,1	1,80	29,5	0	131
Juillet	159	53,1	48,5	11	95,8	120	39	94,0	47,4	5	98,0	39,5							1,24	10,2	0	37
Août	141	47	44,4	15	95,8	101	47	94,2	34,3	5	98,2	28,5	13,7	2,85	97,4	13,8	36,1	67,4	1,55	14,1	0	19,2
Septembre	182	60,6	46,5	6,90	97,8	119	48	94,0	45,0	3	99,0	37,5							1,86	5	59,9	67
Octobre	166	55,3	49,9	5,30	98,3	114	49	93,3	45,1	3	99,0	37,6							1,93	6,38	48,5	11
Novembre	175	58,3	54,2	2	99,6	107	32	96,5	48	3,50	99,1	40	12,5	5,88	94,4	12,5	7,80	92,6	1,17	8,10	18,1	54,5
Décembre	255	84,9	143	12	95,8	240	35	92,8	68,2	6	95,6	56,8							2,45	4,65	5,85	157
Moyenne	184	61,4	64,8	9,45	96,6	143	45,4	93,0	53,4	7,37	97,0	44,5	16,2	15,0	83,0	16,4	22,9	76,8	1,87	8,38	11,9	1,99
Minimum	57	19	40,5	2	93,2	101	32	87,3	29,4	3	84,4	24,5	12,5	2,85	52,5	12,5	6,01	50,1	1,17	3,46	5,84	0
Maximum	692	231	143	15	99,6	240	59	96,5	105	25	99,1	87,5	20,0	45,2	97,4	20,0	47,5	92,6	2,45	29,5	61,5	55,5
Norme				30	90		90	84		25	90			8	80					1/2	90	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de CAMBLANES ET M. (Code Sandre : 0533085V002)	24,69	23,9
Station d'épuration de QUINSAC (Code Sandre : 0533349V002)	15,49	19,61
Total des boues produites	40,18	43,51

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de CAMBLANES ET M. (Code Sandre : 0533085V002)	24,69	23,9
Station d'épuration de QUINSAC (Code Sandre : 0533349V002)	227,58	307,9
Total des boues évacuées	252,3	331,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 500 (installations neuves) 1 000 (installations existantes)	2 500 (installations neuves) 1 000 (installations existantes)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

La grille tarifaire a été modifiée entre 2017 et 2018.

Tarifs		Au 01/01/2017
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,17 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	28,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,65 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,245 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	46,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,265 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	28,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,655 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/11/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46,00	46,16	0,3%
Part proportionnelle	140,40	151,80	8,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	186,40	197,96	6,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	28,50	28,72	0,8%
Part proportionnelle	78,00	78,60	0,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	106,50	107,32	0,8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	32,23	33,53	4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	61,63	63,53	3,1%
Total	354,53	368,81	4%
Prix TTC au m³	2,95	3,07	4,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



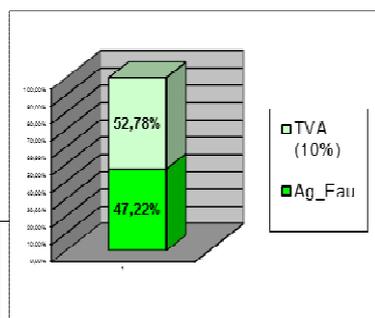
■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

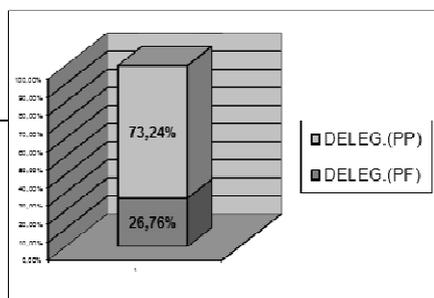
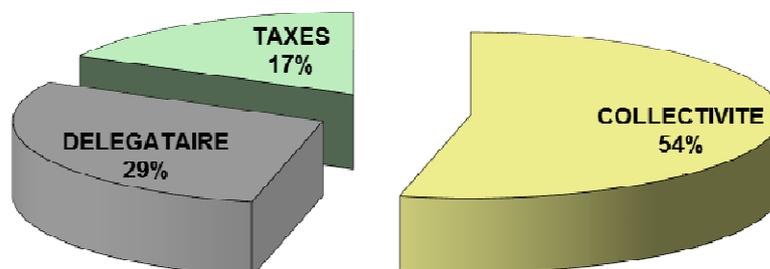
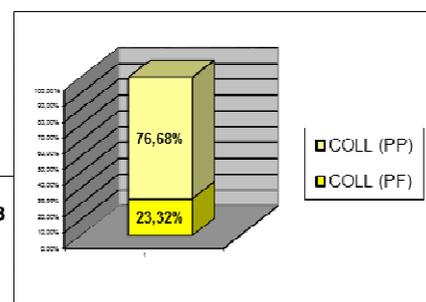
Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
Camblanes-et-Meynac	2,95	3,07
Quinsac	2,95	3,07

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle



Répartition des recettes d'une facture 120m³



Les parts fixes (collectivité + délégué) représentent **24,52 %** du montant de la facture type 120 m³

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	200 012	208 758	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	200 012	208 758	4,37%
Recettes de raccordement	25 714	44 750	
Prime de l'Agence de l'Eau	24 596	24 507	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	4 196	4 195	
Total autres recettes	54 506	73 452	
Total des recettes	254 518	282 210	10,88%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	131 952	137 521	
<i>dont abonnements</i>	39 679	42 028	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance Modernisation des réseaux	28 800	32 664	
Total recettes de facturation	160 752	170 185	5,87%
Recettes liées aux travaux	0		
Produits accessoires	2 423	3 036	
Total autres recettes	2 423	3 036	
Total des recettes	163 175	173 221	6,15%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 378 943 € (360 764 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **non renseigné**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	65

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 65 pour l'exercice 2017 (65 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CAMBLANES ET M.	70,3	100	non renseigné
Station d'épuration de QUINSAC	53,4	100	non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est non renseigné (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CAMBLANES ET M.	70,3	100	non renseigné
Station d'épuration de QUINSAC	53,4	100	non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est non renseigné (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CAMBLANES ET M.	70,3	100	non renseigné
Station d'épuration de QUINSAC	53,4	100	non renseigné

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est non renseigné (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de CAMBLANES ET M. :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23,9

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de QUINSAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	307,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		307,9

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	184 041	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2017] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû en €)	831 902	895 812
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	36 090
	en intérêts	32 564

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 118 046 € (118 046 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 79 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2017 (0,0283 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 570	3 626
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	252,3	331,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,95	3,07
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non renseigné	Non renseigné
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	65	65
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Non renseigné
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0283	0,0005

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : CAMBLANES ET MEYNAC Code national : 0533085V002

Commune d'implantation : Camblanes-et-Meynac	Mise en service : juillet 2006
Capacité constructeur : 2500 EH (150 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 500 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : 18/12/2017
Maître d'ouvrage : SIEA des PORTES de L'ENTRE DEUX MERS	Exploitant : SOGEDO
Filières eau : Boues activées - aération prolongée	Filières boues : Déshydratation mécanique
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : /
Commune(s) raccordée(s) : Camblanes et Meynac	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 780 / 1 997 EH
Nom du milieu récepteur : La Garonne	Technicien référent : Elodie MOREL

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
Janvier	237	47,4	71,3	2	99,3	201	23	97,2	52,2	2,20	99,0	34,8											21
Février	243	48,7	80,0	6,10	97,4	208	24	96,1	69,5	2,30	98,9	46,3	21,0	4,09	93,4	21,3	6,55	89,6	2,07	4,65	24,2	70,7	
Mars	263	52,6	83,5	10	96,8	210	31	96,0	118	4	99,1	78,5											73
Avril	224	44,7	82,9	2,90	99,1	195	24	97,0	94,6	3,20	99,2	63,1											28
Mai	241	48,2	142	3,40	98,7	242	34	92,5	64,0	3	97,5	42,7											57
Juin	239	47,8	49,3	4,40	97,9	131	25	95,5	48,1	2,10	99,0	32,0	20,8	12,1	86,3	20,8	13	85,3	2,24	3,95	58,5	131	
Juillet	201	40,3	42,1	2	98,7	131	33	93,4	65,6	2,40	99,0	43,7											37
Août	192	38,3	58,9	2,90	99,0	140	25	96,4	48,6	4,70	98,0	32,4	16,3	2,57	96,8	16,3	3,47	95,7	1,46	13,3	0	19,2	
Septembre	237	47,5	84,2	2,50	99,4	173	30	96,6	73,4	3	99,2	49,0											67
Octobre	222	44,4	84,4	2,40	99,4	180	31	96,3	63,8	3	99,0	42,6											11
Novembre	239	47,9	75,7	2	99,4	181	18	97,6	66,6	1,10	99,6	44,4	20,6	1,20	98,6	20,6	2,40	97,2	1,84	4,49	42,3	54,5	
Décembre	297	59,3	76,0	2	99,4	184	20	97,7	79,2	1,80	99,5	52,8											157
Moyenne	236	47,2	77,5	3,55	98,7	181	26,5	96,0	70,3	2,73	99,0	46,9	19,7	4,99	93,6	19,7	6,36	91,7	1,90	6,60	17,7	1,99	
Minimum	165	33	42,1	2	96,8	131	18	92,5	48,1	1,10	97,5	32,0	16,3	1,20	86,3	16,3	2,40	85,3	1,46	3,95	24,2	0	
Maximum	676	135	142	10	99,4	242	34	97,7	118	4,70	99,6	78,5	21,0	12,1	98,6	21,3	13	97,2	2,24	13,3	58,5	55,5	
<i>Norme</i>																							

Paramètres de fonctionnement :

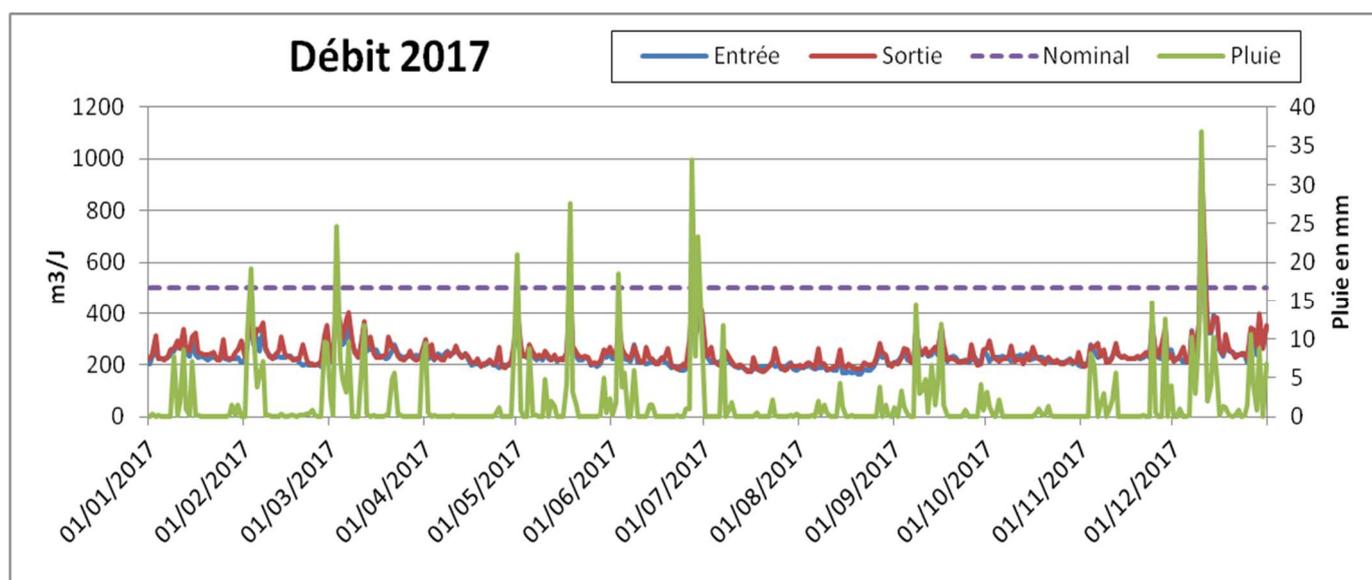
Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge moyenne (Kg de DBO ₅ /)	Boues produites kg.MS/an
2013	94 280	283 534	78	23 629
2014	98 629	282 672	93	24 651
2015	83 640	139 544	64	17 165
2016	95 827	142 221	71	24 690
2017	86 217	143 185	70	23 900

Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 contrôle annuel de l'autosurveillance

Systeme de collecte :

- Le réseau comprend 780 abonnés et draine une pollution équivalente théorique de 1 997 habitants.
- 6 postes sont présents sur le réseau dont le poste d'entrée station, dont 2 avec un traitement anti-H₂S et 3 postes sont équipés d'une télésurveillance.
- Une étude diagnostique, réalisée en 2002, a mis en évidence la sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux parasites.
- En 2017, le volume nominal n'a été dépassé que 2 fois lors de forts épisodes pluvieux.
- Volume journalier moyen annuel = 236 m³/j soit 47 % de la capacité nominale de la station.
- Volume journalier moyen journalier maximum = 676 m³/j (le 10 décembre), soit 135 % de la capacité nominale de la station.
- L'année 2017 a été une année particulière faible en pluviométrie ce qui explique la baisse du volume journalier moyen.



Station d'épuration :

Aspect général :

- L'entretien de la station est correct.

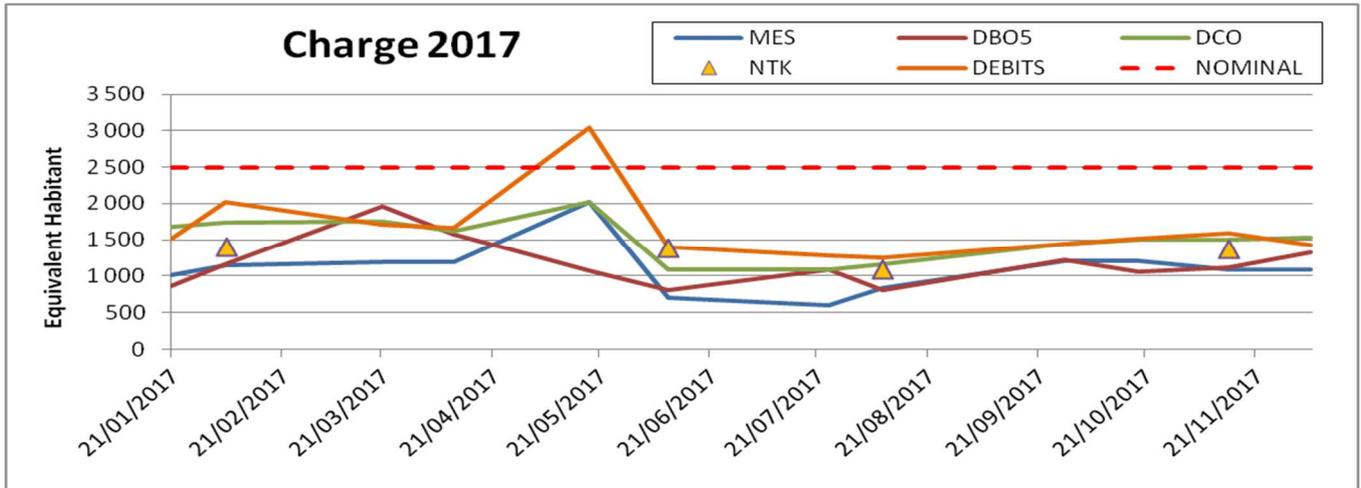
Prétraitements :

- Le dégrilleur est fonctionnel.
- En 2017, 500 kg de refus de dégrillage ont été envoyés à la société PENA pour y être traités.
- Dégraisseur-dessableur : le niveau d'eau varie de façon importante dans cet ouvrage ce qui entraîne ponctuellement une inefficacité temporaire du raclage.
- Le dégraisseur-dessableur a permis d'extraire 6 m³ de graisses et 2 m³ de sables qui ont été envoyés chez Terralys

Traitement de type boues activées :

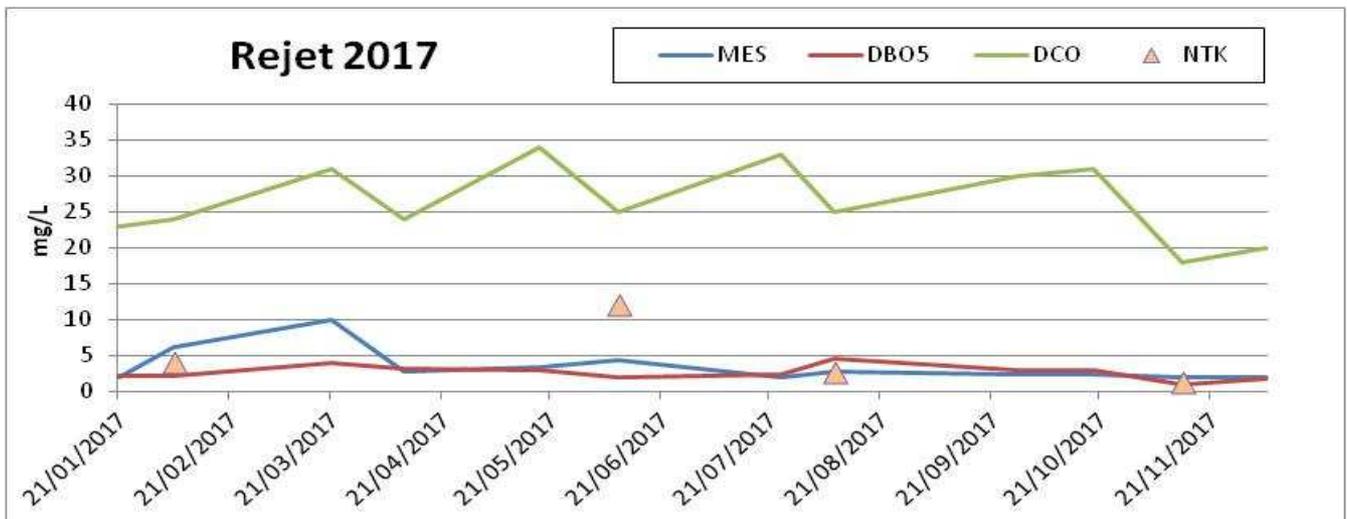
- L'aération est asservie au temps, malgré la présence d'une sonde redox. Il est recommandé de l'asservir au redox pour optimiser le traitement.
- La boue est de bonne qualité, elle permet d'assurer une bonne stabilité de traitement.

- La charge organique moyenne est de 70 kg de DBO5 par jour, soit 47 % de la charge nominale.



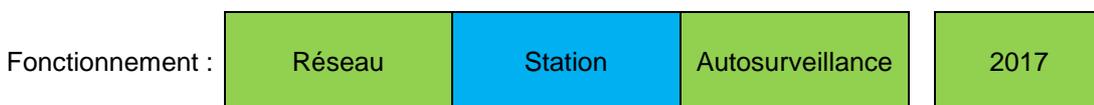
Qualité du rejet :

- Les concentrations en sortie et les rendements sont satisfaisants en 2017.



Filière boues :

- Production de boue théorique = 19 T de MS (estimée à partir de la charge DBO5 moyenne éliminée en 2017).
- Production de boue réelle = 23.9 T de MS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant).
- Taux de production de boue = 1.25
- 300 kg de polymères ont été utilisés pour déshydrater les boues.
- La gestion des boues est régulière (silo épaisseur et déshydratation par filtre à bandes).
- Les boues sont évacuées vers le centre de compostage "PENA Environnement".

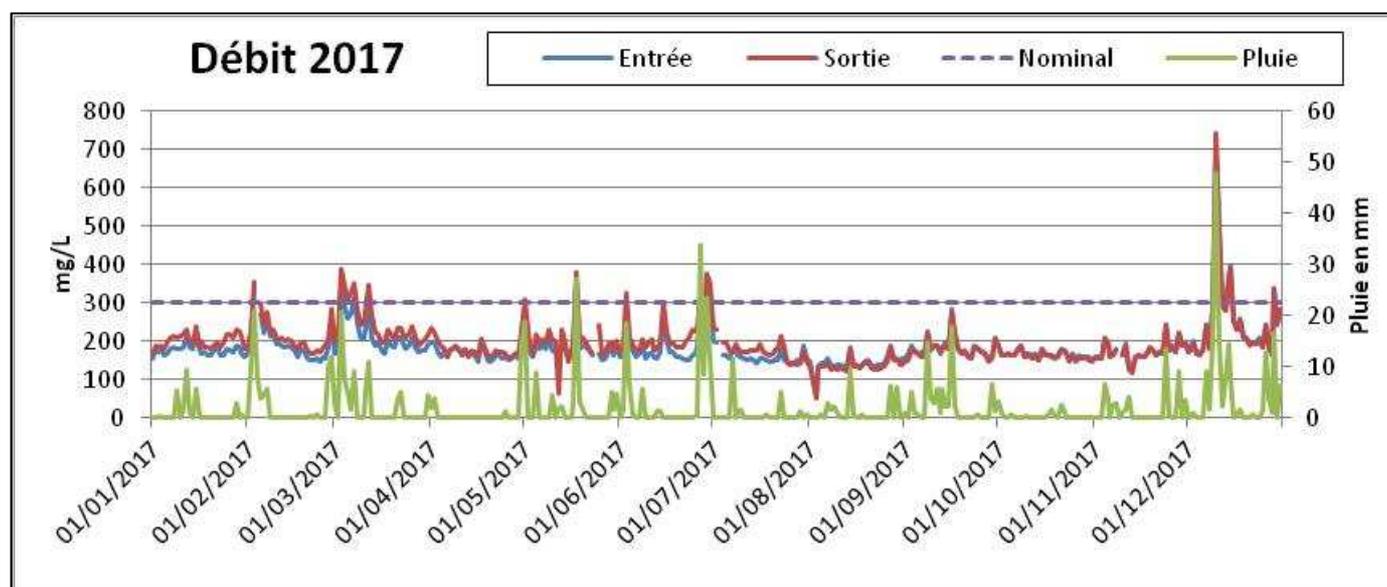


Commentaires :

Nombre de visites du SATESE au cours de l'année 2017 : 1 contrôle annuel de l'autosurveillance

Système de collecte :

- Le réseau collecte les eaux usées de 666 abonnés soit une pollution équivalente théorique de 1 618 habitants, représentant 81 % de la capacité de la station.
- Le réseau comprend 5 postes de relevage et le poste d'entrée de la station d'épuration. Un seul poste dispose d'un trop-plein inférieur à 120 kg de DBO5 par jour. Les eaux se rejettent dans un affluent du Moulinan.
- Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques. Les campagnes de tests à la fumée doivent continuer et les mauvais branchements détectés doivent être mis en conformité.
- Le volume nominal a été dépassé 11 fois au cours de l'année 2017.
- Volume journalier maximum = 692 m³/j (le 10 décembre) soit 230 % de la capacité nominale de la station.
- Volume moyen journalier annuel = 184 m³/j soit 61 % de la capacité nominale de la station.



Station d'épuration :

Aspect général :

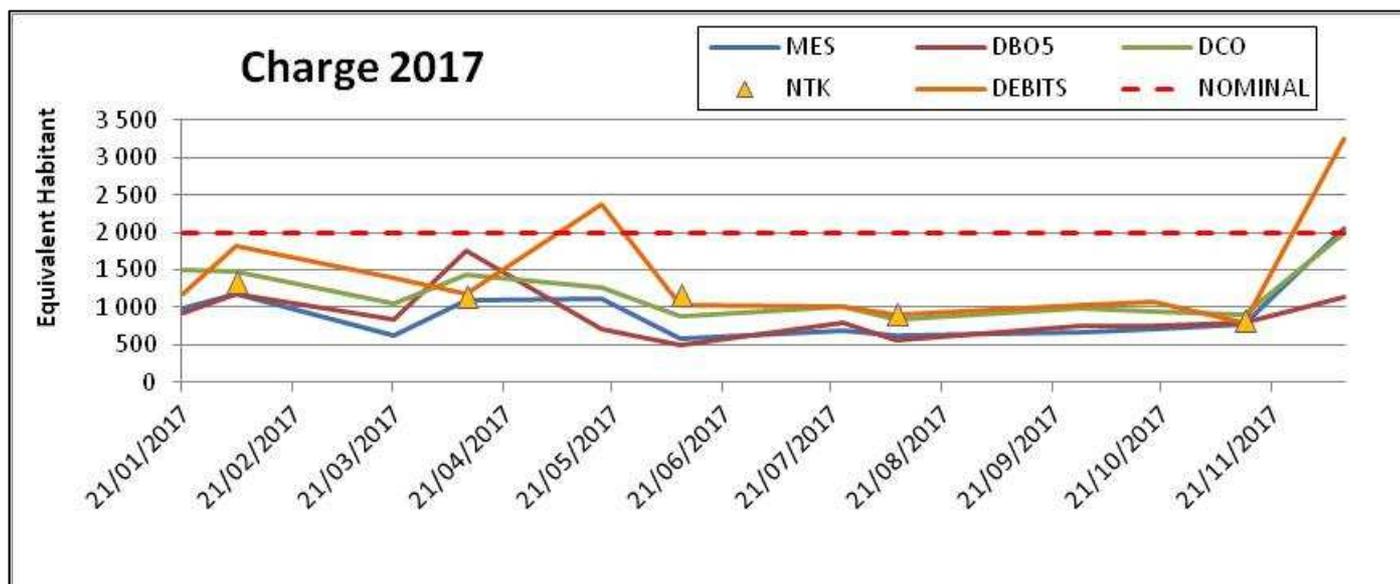
- L'entretien et l'état des ouvrages sont satisfaisants.

Prétraitements :

- Le tamis rotatif nécessite une maintenance régulière pour assurer un fonctionnement correct et éviter ainsi le développement de filasses dans le bassin d'aération et le dysfonctionnement de la turbine.
- 280kg de refus de dégrillage ont été envoyés à la société PENA.

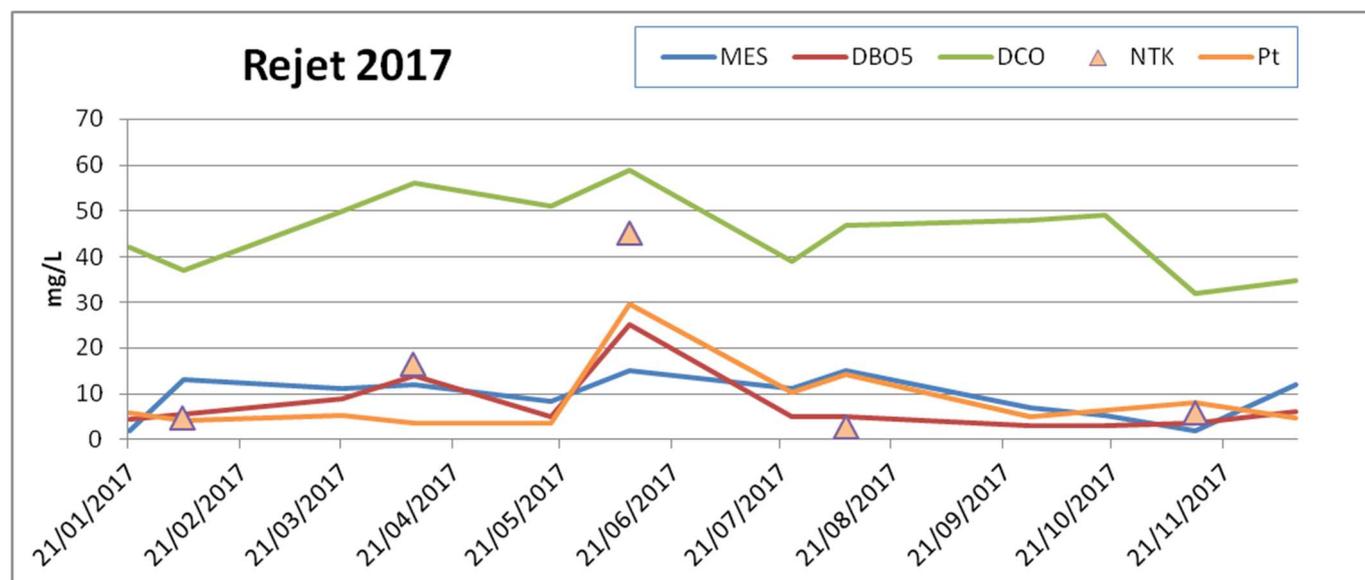
Traitement :

- L'aération est asservie au temps, malgré la présence de la sonde redox.
- Lors d'un coup hydraulique, le dégazeur se met en charge. Le dégazeur communique avec le poste à flottants, qui se met en charge à son tour. Les flottants du clarificateur ne peuvent plus être extraits.
- Les pompes du poste à flottants sont en mode manuel, les flottants sont ensuite envoyés sur les lits plantés de roseaux.
- En 2017, la charge organique moyenne est de 53,4 kg/J, soit 44,5 % de la charge nominale.



Qualité du rejet :

- Les concentrations et les rendements en MES, DCO et DBO5 sont corrects.
- La limite en NTK a été dépassée une fois en concentration et en rendement.
- La concentration et le rendement moyen en phosphore dépasse la limite imposée par l'arrêté. La station n'est toujours pas équipée d'un traitement du phosphore.



Impact sur le milieu récepteur :

- Deux analyses ont été réalisées sur le cours d'eau Le Moulinan en 2017.

	10/05/2016	27/07/2016	19/09/2016	01/12/2016
Amont	Bon	Bon	Bon	Bon
Aval	Moyen	Bon	Moyen	Médiocre

		10/04/2017	08/08/2017
Amont	Classe	BON	BON
	Élément limitant	NO3	Pt
Aval	Classe	BON	MAUVAIS
	Élément limitant	NH4, NO3, Pt	Pt
Elément du rejet impactant		NH4, Pt	Pt, PO4

- Le rejet de la station impacte le ruisseau « le Moulinan » en période d'étiage sur le paramètre phosphore total.
- Aucun traitement du phosphore n'est présent sur la station d'épuration.

Travaux d'amélioration (prévus et/ou proposés) :

- Un traitement du phosphore au chlorure ferrique va être mis en service au cours de l'année 2018.

Filière boues :

- Filière boues constituée par des rhizofiltres, avec une extraction des boues depuis le bassin d'aération.
- Production de boue théorique = 14.2 T de MS (estimation à partir de la charge polluante moyenne éliminée en 2017).
- Production de boue réelle = 19,06 T de MS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant).
- Taux de production de boue = 1.34
- Un débitmètre électromagnétique permet de connaître les volumes de boues extraits. Les boues du bassin d'aération sont directement envoyées vers les lits plantés de roseaux. La concentration en boues du bassin d'aération est mesurée tous les mois. Le calcul de la production de boues réelle est correct.
- 2 lits ont été curés en 2017. Les roseaux ont du être replantés.
- 307.9 T de boues ont été évacuées à une siccité de 11.43 %, soit 35.2 T de MS.

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2017
------------------	--------	---------	------------------	------

Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
-----------	----------	-----	-------	----------	---------

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



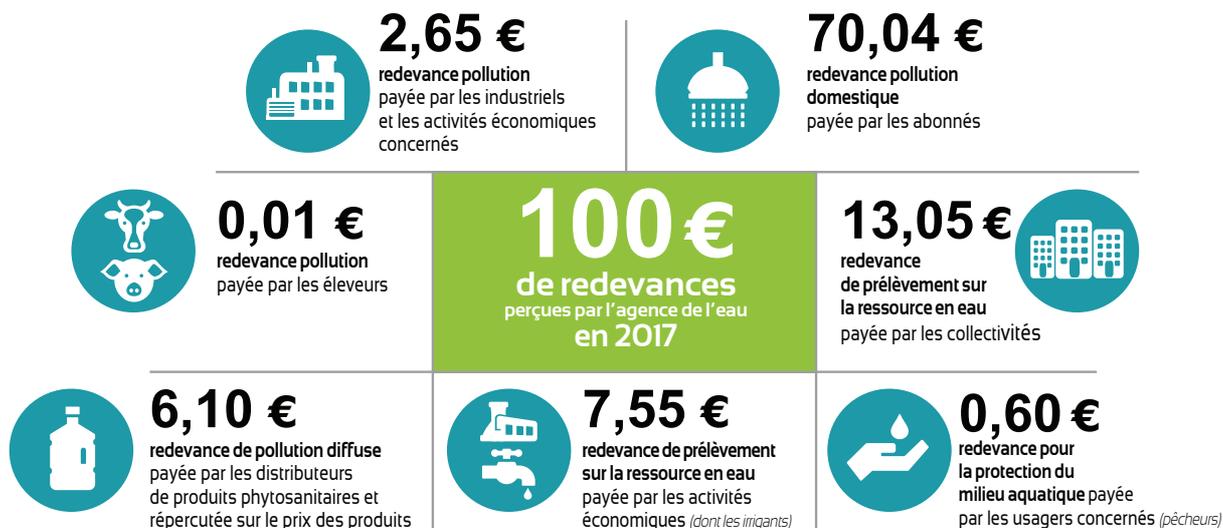
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

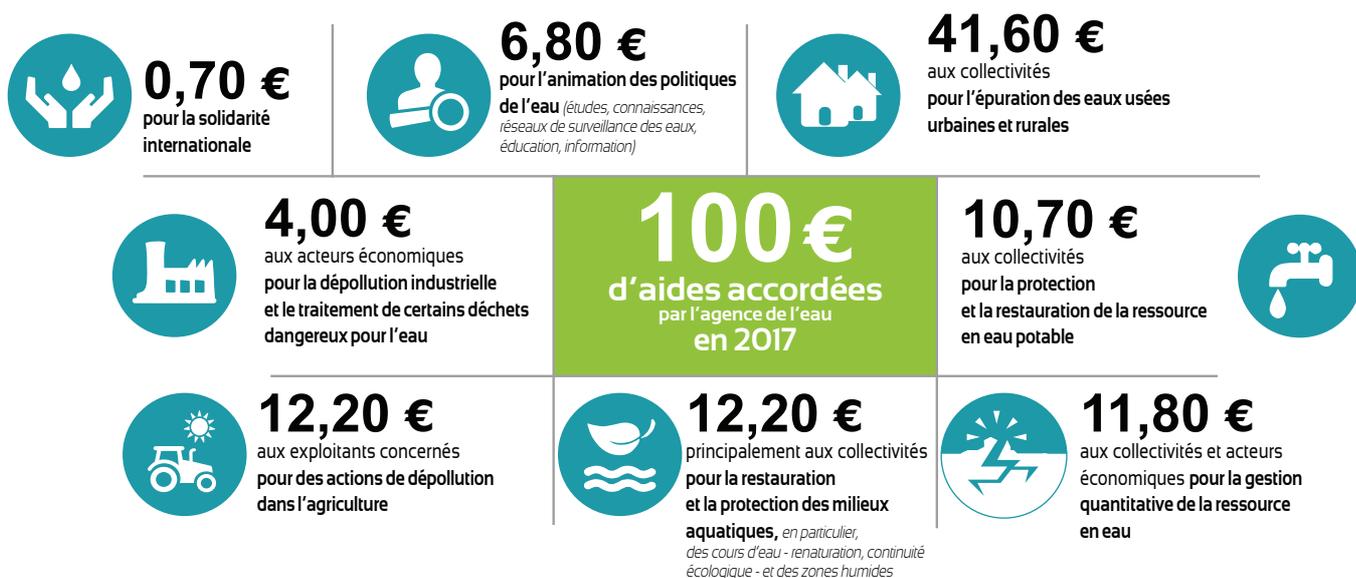


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

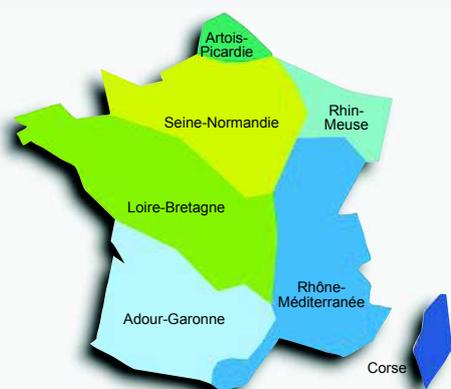
- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

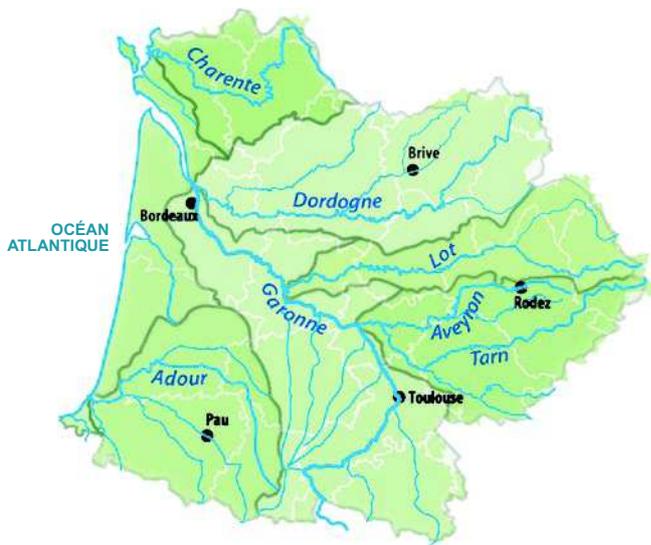


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

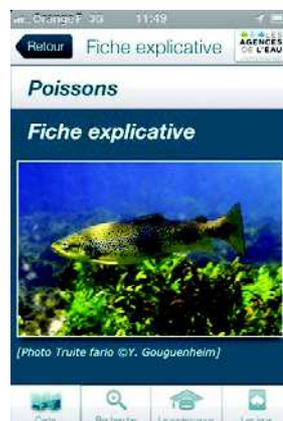
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

